

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session régulière du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 9^e jour du mois de mai 2017 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs Jean-François Perrier, Louis Laurier, Gabriel Dagenais, Mesdames Danielle Hébert, Émilie Martel et Julie Thibodeau.

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 11 avril 2017 et de la session extraordinaire du 2 mai 2017.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Appel d'offres travaux de pavage chemin du Lac-à-la-Loutre.
- 5) Appel d'offres sur invitation contrôle qualitatif des matériaux lors de travaux de pavage sur le chemin du Lac-à-la-Loutre.
- 6) Période de questions.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 7) Correspondance :
 - Rapport Sûreté du Québec mars 2017.
 - Demande de subvention programme TECQ 2014-2018, tous les travaux devront être approuvés et réalisés pour le 31 décembre 2018.
 - Don de 100\$ des Chevaliers de Colomb pour l'activité de vélo dans le cadre des journées de la terre.
- 8) Adoption du règlement 310-17 déterminant les limites de vitesse.
- 9) Autorisation d'achat de panneaux de signalisation.
- 10) Autorisation de participation à l'assemblée générale du Réseau biblio le 7 juin à Val-Morin.
- 11) Renouvellement de la procuration pour la Société de l'assurance automobile du Québec.
- 12) Nomination d'un responsable organisation d'activités en partenariat avec la MRC et les municipalités d'Arundel, Amherst et Montcalm dans le cadre de la demande de subvention Canada 150.
- 13) Résolution pour nommer un représentant pour la gestion du dossier de l'entreprise auprès de Revenu Québec.
- 14) Autorisation pour la signature du protocole d'entente avec le Réseau Biblio et la Commission scolaire des Laurentides.
- 15) Demande de subvention programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
- 16) Dépôt du règlement (2016)-100-22 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 de la ville de Mont-Tremblant, relativement à diverses dispositions et du règlement (2016)-100-23 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par la mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain.

- 17) Abrogation de la résolution 32-17 et autorisation d'utilisation du budget pour un mandat pour des analyses de l'eau du Lac-à-la-Loutre.
- 18) Installation d'un site de compostage et plantation de tournesols.
- 19) Projet d'apport volontaire de polystyrène à l'écocentre.
- 20) Approbation de la programmation des activités dans le cadre du colloque sur les alternatives en habitation les 8-9-10 septembre.
- 21) Avis de motion règlement modifiant le règlement constituant un CCU.
- 22) Varia :
 - a) Mise à jour des membres des comités.
 - b) Contrat entretien aménagements paysagers.
 - c) Comité sauvegarde de l'église.
 - d) Activité kick boxing.
 - e) Journée de la terre.
 - f) Politique MADA.
 - g) Consultation publique.
 - h) Vente de garages.
- 23) Période de questions.
- 24) Levée de la session.

RÉSOLUTION 87-17
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, ajout au sujet varia des points c) à h).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 88-17
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017 ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2017

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 11 avril 2017 et de la session extraordinaire du 2 mai 2017, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que les procès-verbaux du 11 avril et du 2 mai 2017 soient adoptés tels que rédigés.

Résolutions 60-17 à 86-17 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 89-17
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 7902 à 7936 inclusivement, pour un montant de 43 723.37\$ et des comptes à payer au 09/05/2017 au montant de 6 247.21\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 4016 à 4051 inclusivement pour un montant de 19 442.79\$.

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 90-17
APPEL D'OFFRES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CHEMIN DU LAC-À-LA-LOUTRE

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a procédé à un appel d'offres pour des travaux de pavage sur le chemin du Lac-à-la-Loutre;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres nous avons reçu 5 soumissions;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieur N. Sigouin Infra-Conseils a procédé à la vérification de la conformité des soumissions et que le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme et sans erreur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Uniroc Construction, au montant de 199 737,51\$ (taxes incluses), dès que le Ministre des Transports aura signé la lettre d'annonce que les travaux sont admissibles à un remboursement dans le cadre du programme réhabilitation du réseau routier local dossier AIRRL-2016-292 – Accord de principe.

Ces travaux seront financés à même le fonds général et une subvention du programme réhabilitation du réseau routier local, dossier AIRRL-2016-292;

Soumissionnaires ayant présenté une offre :

Soumissionnaires	Prix	Conforme
Uniroc Construction inc.	199 737,45\$	Tous les documents ont été fournis et sont conformes.
LEGD inc.	214 931,75\$	Liste des sous-traitants et calendrier manquants.
Pavage Multipro inc.	219 520,08\$	Tous les documents ont été fournis et sont conformes.
Pavage Ste-Adèle	224 318,82\$	Liste des sous-traitants et calendrier manquants.
9299-6404 Québec inc.	242 305,13\$	Liste des sous-traitants et calendrier manquants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 91-17
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX LORS DES TRAVAUX DE PAVAGE

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs, pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de pavage sur le chemin du Lac-à-la-Loutre;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieur N. Sigouin Infra-Conseils a procédé à la vérification de la conformité des soumissions et que le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme et sans erreur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit GHD, au montant de 2 475,00\$ (taxes en sus), dès que le Ministre des Transports aura signé la lettre d'annonce que les travaux sont admissibles à un remboursement dans le cadre du programme réhabilitation du réseau routier local dossier AIRRL-2016-292 – Accord de principe.

Ces travaux seront financés à même le fonds général et une subvention du programme réhabilitation du réseau routier local, dossier AIRRL-2016-292;

Soumissionnaires ayant présenté une offre :

Soumissionnaires	Prix	Conforme
GHD	2 475,00\$	oui
WSP Canada inc.	3 055,00\$	oui
Solmatech inc.	11 670,00\$	Mauvaise compréhension du mandat

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 92-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 310-17 DÉTERMINANT LES LIMITES DE VITESSES SUR LE RÉSEAU ROUTIER SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24-2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire implanter sur son territoire des limites de vitesse différentes de celles prévues au Code de sécurité routière (L.R.Q., c.C-24-2);

ATTENDU QUE l'avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du 2 mai 2017;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la personne qui préside la séance mentionne que ce règlement a pour objet de déterminer les limites de vitesse sur le réseau routier sous la responsabilité de la municipalité d'Huberdeau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Qu'un règlement numéro 310-17 soit et est adopté et qu'il soit décrété comme suit :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de Règlement déterminant les limites de vitesse sur le réseau routier sous la responsabilité de la municipalité d'Huberdeau.

ARTICLE 2 : LIMITES DE VITESSE

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant les limites fixées par ce règlement, tel que précisée aux annexes « A », « B », « C » et « D », lesquelles font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 : SIGNALISATION

Il est décrété l'installation et le maintien de la signalisation suivante :

- a) Des panneaux « limite de vitesse » fixant à 30km/heure la vitesse maximale dans les zones « parcs, terrains de jeux et zones scolaires » ainsi que le lignage de la chaussée appropriée tel qu'indiqué à l'annexe « E » du présent règlement;
- b) Des panneaux « limite de vitesse » fixant à 40km/heure la vitesse maximale sur les rues /chemins publics, tel qu'indiqué à l'annexe « E »;
- c) Des panneaux « limite de vitesse » fixant à 60km/heure la vitesse maximale sur les rues/chemins publics, tel qu'indiqué à l'annexe « E »;
- d) Des panneaux « limite de vitesse » fixant à 70km/heure la vitesse maximale sur les chemins publics, tel qu'indiqué à l'annexe « E »;

ARTICLE 4 : INFRACTIONS

Toute personne qui contrevient à une disposition du présent règlement est passible d'une amende. L'amende applicable est celle prévue au Code de la sécurité routière (L.R.Q., c C-24-2);

ARTICLE 5 : APPLICATION

Le conseil autorise de façon générale tout agent de la paix à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin. Ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

ARTICLE 6 : ABROGATION

Ce règlement abroge tout règlement antérieur concernant les limites de vitesse applicables sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 93-17

AUTORISATION D'ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement 310-17 déterminant les limites de vitesse sur le réseau routier sous la responsabilité de la municipalité d'Huberdeau;

ATTENDU QUE ce règlement stipule à son article 3, « l'installation et le maintien de signalisation », soit : l'installation de panneaux fixant les limites de vitesse à 30, 40, 60 et 70 kms/h.

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès de 2 fournisseurs pour la fourniture de panneaux et des accessoires nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil autorise l'achat de la signalisation nécessaire, auprès de Signal Services inc., plus bas soumissionnaire, au coût de 4 346.17\$ taxes incluses.

Soumissionnaire	Prix
Signal Services inc.	4 346.17\$
Fusion Signalisation	4 381.41\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 94-17
AUTORISATION DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE DU RÉSEAU BIBLIO

Il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que Mesdames Carole Lachance, responsable de la bibliothèque et Danielle Hébert, conseillère, sont autorisés à participer à l'assemblée du Réseau Biblio du 7 juin 2017 à Val-Morin, les frais de repas et de déplacement sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 95-17
PROCURATION POUR LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu ;

Que Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer pour la Municipalité d'Huberdeau et auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, toutes transactions relatives aux véhicules de la municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 96-17
NOMINATION D'UN RESPONSABLE POUR LA MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION CANADA 150 DE LA MRC

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que Madame Aurdrey Laflamme, officier municipal en bâtiment et en environnement est nommée comme responsable, pour assurer le lien entre les municipalités d'Arundel, Amherst, Montcalm et la MRC des Laurentides dans le cadre de la demande de subvention Canada 150, pour les activités devant se tenir les 15, 16 et 17 septembre 2017.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 97-17
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA GESTION DU DOSSIER DE L'ENTREPRISE AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que Madame Karine Maurice-Trudel soit autorisée à :

- Consulter le dossier de la Municipalité d’Huberdeau et agir au nom et pour le compte de la Municipalité d’Huberdeau, pour toutes les périodes et toutes les années d’imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Municipalité d’Huberdeau pour l’application ou l’exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d’accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en lignes;
- Effectuer l’inscription de la Municipalité d’Huberdeau aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Municipalité d’Huberdeau, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l’inscription de la Municipalité d’Huberdeau à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de la Municipalité d’Huberdeau et agir au nom et pour le compte de la Municipalité d’Huberdeau, conformément aux conditions d’utilisations de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Le conseil de la Municipalité d’Huberdeau accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Municipalité d’Huberdeau et qui sont nécessaires à l’inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, la directrice générale de la municipalité appose sa signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 98-17

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D’ENTENTE AVEC LE RÉSEAU BIBLIO ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la Municipalité d’Huberdeau désire offrir aux élèves de l’école l’Arc-en-ciel, un accès exclusif d’une journée par semaine à la bibliothèque;

ATTENDU QUE pour ce faire un protocole d’entente visant à encadrer l’offre de services doit être signé entre les parties, soit : la Municipalité d’Huberdeau, le Réseau BIBLIO des Laurentides et la Commission scolaire des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que Madame Carole Lachance, responsable de la bibliothèque d’Huberdeau, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité d’Huberdeau, le protocole d’entente.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 99-17

DEMANDE DE SUBVENTION / PROGRAMME D’AIDE À L’AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

Il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Qu’une demande de subvention de 95 000\$ soit faite dans le cadre du programme d’amélioration du réseau routier municipal pour des travaux de reconstruction de la chaussée (pulvérisation d’asphalte, pose de ponceaux, creusage de fossés, épandage de gravier, nivelage, asphaltage et installation de glissière de sécurité) sur le chemin de la Rouge.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 100-17
DÉPÔT DU RÈGLEMENT (2016)-100-22 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT ET DU RÈGLEMENT (2016)-100-23 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT (2008)-100 PAR LA MISE À JOUR DES PROGRAMMES PARTICULIERS D'URBANISME DU NOYAU VILLAGEOIS ET DU NOYAU URBAIN

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt d'une copie du règlement (2016)-100-22 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 de la ville de Mont-Tremblant relativement à diverses dispositions et d'une copie du règlement (2016)-100-23 modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant (2008)-100 par la mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 101-17
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 32-17 ET AUTORISATION D'UTILISATION DU BUDGET POUR UN MANDAT POUR DES ANALYSES DE L'EAU DU LAC-À-LA-LOUTRE

CONSIDÉRANT QUE le réseau de surveillance des lacs (RSVL) n'est plus en mesure de prendre d'autre mandat;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2017, il avait été convenu de soutenir l'organisme pour la protection de l'environnement du Lac-à-la-Loutre en assumant les frais d'inscription au RSVP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que la résolution numéro 32-17 soit abrogée et que le conseil autorise l'octroi d'un mandat à la compagnie Environex pour effectuer les analyses de l'eau du Lac-à-la-Loutre, selon la proposition # E-18233 transmise en date du 9 mai 2017, cette proposition étant la plus basse.

Soumissionnaire	Prix
Environnex	345\$ transport inclus + taxes
H ² Lab	348\$ sans transport + taxes
Géostar	390\$ sans transport + taxes

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 102-17
INSTALLATION D'UN SITE DE COMPOSTAGE ET PLANTATION DE TOURNESOLS

Il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil autorise Madame Audrey Laflamme, officier municipal en bâtiment et en environnement à faire installer un site de compostage et à procéder à la plantation de tournesols autour du site.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 103-17

PROJET D'APPORT VOLONTAIRE DE POLYSTYRÈNE À L'ÉCOCENTRE

Il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil autorise le projet d'apport volontaire de polystyrène à l'écocentre, une mention devra être faite de ce projet dans le prochain bulletin municipal en incluant le tableau de la MRC des Laurentides – Train de vie durable afin que les citoyens soient en mesure de faire le tri de façon à ne pas occasionner une surcharge de travail au préposé de l'écocentre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 104-17

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU COLLOQUE SUR LES ALTERNATIVES EN HABITATION LES 8-9-10 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le programme préliminaire des activités dans le cadre du colloque sur les alternatives en habitation, prévu les 8-9-10 septembre prochain soit approuvé, une programmation finale devra être présentée pour approbation. Madame Audrey Laflamme, officier municipal en bâtiment et en environnement est autorisée à collaborer à l'organisation de cette activité pourvue que ce travail n'entrave pas son travail d'officier et que le nombre d'heures affectées à l'organisation, soit moindre que 40 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 105-17

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME # 202-02

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Gabriel Dagenais de la présentation à une séance subséquente d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro 202-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 106-17

MISE À JOUR DES MEMBRES DES COMITÉS DE LA CULTURE ET ENVIRONNEMENT

ATTENDU QU'en 2015, la municipalité a procédé à la nomination des membres du comité de la culture et du comité environnement;

ATTENDU QUE Monsieur Yvan Yelle ne réside plus dans la municipalité et ne désire plus poursuivre ces activités en tant que membre des comités;

ATTENDU QUE Monsieur Yvan Yelle était responsable du sous-comité embellissement (Ma fierté mon village) et également responsable auprès des Fleurons du Québec pour la municipalité d'Huberdeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le nom de Monsieur Yvan Yelle, est radié des deux comités et que Mme Danielle Hébert est nommée comme responsable du sous-comité embellissement et auprès des Fleurons du Québec comme représentante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 107-17
CONTRAT ENTRETIEN AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

ATTENDU QUE Madame Marie-Éve Millette nous a fait parvenir des soumissions pour procéder à l'entretien des différents aménagements paysagers pour l'année 2017;

ATTENDU QU'après vérification le conseil désire accorder le mandat en retranchant certains items;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil autorise l'octroi du mandat pour un montant de 2 082.50\$ selon le tableau suivant :

ENDROIT	TRAVAUX	PRIX
Parc des Puces : Soumission 370460	Plantation dans les 3 pots à fleurs, d'annuelles (incluant végétaux, engrais, crystalex et terreau).	270.00\$
	2 heures entretien à 25\$.	50.00\$
	20 arrosages de 15 minutes à 25/hres.	125.00\$
Pancarte rue Principale : Soumission 370458	Plantation d'annuelles (incluant végétaux, engrais, crystalex et terreau).	180.00\$
	3 heures entretien à 25\$.	75.00\$
	20 arrosages de 15 minutes à 25/hres.	125.00\$
Pancarte/boîte à fleurs : Soumission 370461	Plantation dans les 2 boîtes à fleurs d'annuelles (incluant végétaux, engrais, crystalex et terreau).	180.00\$
	2 X 1 heure d'entretien 25\$.	50.00\$
	2 X 15 arrosages de 15 minutes à 25/hres.	187.50\$
Plate-bande Hôtel de ville : Soumission 370462 et 370463	Plantation d'annuelles (incluant végétaux, engrais, crystalex et terreau).	90.00\$
	25 heures entretien à 25\$.	625.00\$
	25 sacs de terreau.	125.00\$
TOTAL		2 082.50\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 108-17
SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE lors de la séance du 12 avril 2016, la résolution 76-16 a été adoptée et que celle-ci nommait Monsieur Jean-François Perrier, conseiller, pour représenter la municipalité pour agir comme agent de liaison sur le futur comité devant être formé pour assurer la sauvegarde de l'église;

ATTENDU QUE lors de la séance du 11 avril 2017, la résolution 66-17 a été adoptée afin de mandater Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et Monsieur Jean-François Perrier pour aller rencontrer l'évêché afin de discuter du dossier de sauvegarde de l'église;

ATTENDU QUE suite à une rencontre avec le comité de la Fabrique d'Huberdeau, la municipalité a été informée qu'un tel comité existe déjà et que la paroisse se porte très bien et qu'aucune fermeture/transfert de l'église n'est prévu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que les résolutions 76-16 et 66-17 soient abrogées, les citoyens voulant s'impliquer dans ce dossier pouvant communiquer avec le comité de la fabrique directement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 109-17
AUTORISATION VENTE DE GARAGE CPALETTE/BOUSSOLE BAZAR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Dagenais et résolu;

Que le conseil autorise le Centre Jeunesse des Laurentides , plus particulièrement le groupe CPalette et Boussole Bazar à organiser une vente de garage le 1^{er} juin 2017, laquelle se situe en dehors des périodes autorisées par la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 110-17
AUTORISATION VENTE DE GARAGE COMITÉ EMBELLISSEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que le conseil autorise le comité embellissement à organiser une vente de garage le 22 juillet 2017, laquelle se situe en dehors des périodes autorisées par la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 111-17
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la session soit levée, il est 20h25.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau, mairesse.